

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du  Lundi 4 Juillet 2022</p>	<p><b>DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2022</b> <b>DATE D'AFFICHAGE : 27 Juin 2022</b>  Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
---	--

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 4 Juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LEBEAUPIN), Maire.

**Présents :** Monsieur Thierry GUYON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Delphine JOFFRAUD), Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Éric ROULIER), et Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Aurélie BESLAND-RIALLAND), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE), adjoints et Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Messieurs Gilles CHASSIER, Nicolas CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU et Messieurs Philippe LEGENDRE et Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Messieurs Éric ROULIER et Yves LEBEAUPIN, Mesdames Aurélie RIALLANT-BESLAND et Estelle HERVY, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Caroline THOBIE.

**Pouvoirs :**

Monsieur Éric ROULIER a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT  
Monsieur Yves LEBEAUPIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD  
Madame Aurélie BESLAND-RIALLAND a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE  
Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Monsieur Thierry GUYON  
Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON

Madame Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET VILLE**

Considérant l'écart constaté dans le déficit d'investissement reporté de 2020 pour un montant de 10 cts, la délibération approuvant les comptes administratif et de gestion a été reprise. Il convient donc maintenant de reprendre une délibération pour l'affectation des résultats.

Considérant le résultat de clôture présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 1 780 912,71 € et un déficit d'investissement cumulé de 845 161,36 €

Il convient de couvrir le déficit d'investissement avec l'excédent de fonctionnement. Il est donc proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Couverture du déficit d'investissement pour 845 161,36 € (RI 1068)
- Excédent de fonctionnement reporté pour 935 751,35 € (RF 002)

La commission finances du 23 juin 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, le budget ville, affecte l'excédent de fonctionnement pour 845 161,36 € en excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068), constate un déficit d'investissement reporté de 884 433,60 € (DI 001) et un excédent de fonctionnement reporté de 935 751,35 € (RF 002).

Reçu au contrôle de légalité  
le 05/07/2022  
Publié ou notifié  
le 05/07/2022  
Le Maire,

